Chambre en 1863, des hommes comme MM. J. Favre, Pelletan, Thiers, Picard, J. Simon, etc., était une opposition mitigée par une adhésion inattendue à l'Empire. Des hommes qui s'étaient jusqu'alors tenus à l'écart, rentrèrent alors dans la vie politique dans le but d'obtenir des réformes libérales.

En 1869, l'opposition nomme des hommes dont le nom seul est une protestation et qui éveille les souvenirs d'il y a vingt ans. Ces hommes se sont hautement déclarés des irréconciliables ; ce ne sont plus seulement des adversaires, ce sont des ennemis. On avait dit que la grande bataille se livrerait dans la 3e circonscription où MM. Bancel et Ollivier étaient en présence. La bataille a été peut-être encore plus retentissante dans les circonscriptions qui ont nommé MM. Gambetta, Raspail et Rochefort, au détriment de MM. Garnier-Pagès et J. Favre, suspects de modérantisme. Ces trois noms réunis Bancel, Rochefort et Raspail ont une signification qui n'échappe à personne et qu'il serait dangereux de vouloir dissimuler. C'est une protestation contre les actes de Décembre, c'est la critique des faits et des hommes qui se sont produits depuis cette époque. C'est enfin le cri de guerre poussé au nom du socialisme ; et le tout réuni forme, il ne faut pas le cacher, une manifestation de l'esprit révolutionnaire.

Il serait intéressant de connaître les dispositions du gouvernement. Les élections de 1869 se sont faites sous la promesse implicite de nouvelles et prochaines réformes : n'a-t-on pas même fait circuler la liste de nouveaux ministres et n'a-t-on pas parlé du rétablissement de la responsabilité ministérielle ? On disait qu'un nouveau décret du 19 janvier allait suivre le scrutin, et que cette fois il y aurait parfait accord entre tous les ministres pour appliquer toutes les conséquences de l'initiative impériale. Voilà ce que l'on disait.

La manifestation de l'opposition radicale, les élections de revendication, comme on dit, ont-elles modifié les dispositions que l'on prêtait au pouvoir ? Va-t-il faire un pas vers les irréconciliables ; ou bien, irréconciliable lui-même, va-t-il s'appuyer exclusivement sur les conservateurs et engager le premier de haute main la lutte qu'on lui offre ? Nous saurons bientôt de quel côté il inclinera ; et s'il maintient le statu quo ou bien s'il fait de nouvelles concessions en disant : je n'irai pas plus loin.

M. Cantagrel s'est désisté en faveur de M. H. Rochefort, et il est probable que M. J. Favre dans la prévision d'un échec se retirera. M. Rochefort serait facilement élu, et l'on dit que le gouvernement est résolu à annuler toutes les condamnations portées contre lui.

On assure que M. D'Alton-Shée se retire engageant ses amis à voter pour M. Thiers, dont la réélection serait de la sorte assurée.

Il est probable que M. Raspail optera pour Lyon avant le second tour de scrutin pour que M. Garnier-Pagès puisse être élu immédiatement.

Les voix de M. Guéroult devant se reporter sur M. J. Ferry, son élection n'est plus douteuse.

Si nous considérons l'ensemble des élections nous trouvons parmi les élus 41 noms nouveaux. Trois anciens membres de l'opposition sont remplacés par trois gouvernementaux ! six anciens gouvernementaux sont remplacés par des candidats de diverses nuances de l'opposition, et il y aura 59 ballottages. Dans ces 59 circonscriptions l'administration, dit-on, est résolue à en soutenir quelques-uns avec fermeté et garder la neutralité pour les autres.

M. Maine, qui dans la 3e circonscription d'Indre-et-Loire n'a obtenu que 12,090 voix contre M. Wilson, autre candidat conservateur, hésitait à maintenir sa candidature ; il a dû être reçu aujourd'hui par le ministre de l'Intérieur. Il est probable qu'il ne se désistera pas. Si M. Wilson était élu on ne doute pas que son élection ne fût cassée, car ses libéralités de victuailles resteront comme un des curieux épisodes des élections de 1869.

Parmi les candidats dont la déconfiture est vraiment piteuse, il faut signaler M. G. Ganesco, il eût été fâcheux qu'un si singulier personnage siégeât dans une Chambre française. Il n'a guère eu pour lui que les voix de la vallée de Montmorency, célèbre par ses cerises et ses ânes.

M. Granier de Cassagnac a été élu.

M. Ernest Baroche a été battu par M. Richard.

M. J. Simon optera pour la Gironde et M. J. Favre se présentera à sa place à Paris.

Plusieurs réunions publiques sont convoquées pour samedi et pour dimanche. Le calme le plus complet règne à Paris.

CH. CANOT.

Bourse de Paris du 26 mai.

Dès l'ouverture, la tendance est à la fermeté sur la nouvelle bientôt confirmée que la cote de Londres vient avec 3/8 de hausse. Notre rente reste longtemps dans ses cours de clôture d'hier, mais l'italien touche 58, le Lombard 500 et l'Autrichien 770 ; on peut dire que c'est l'exemple de ces valeurs étrangères qui a entraîné assez péniblement notre fonds d'état à 71.87 1/2 cours de clôture, car le résultat des élections est très diversement apprécié par nos spéculateurs, et nous sommes forcé d'avouer que celles de Paris ont amené depuis deux jours quelques ventes au comptant.

Le marché de la Ville Nouvelles reprend son activité : on atteint aujourd'hui 38f, soit 40 f. de prime. Cette hausse sans arrêt donne à la ville la mesure de son crédit, mais prouve en même temps combien était inutile pour assurer le succès de l'emprunt, la commission de un % accordée aux banquiers.

CELLIER.

CHRONIQUE LOCALE.

L'insuccès de M. Pouyer-Quertier a produit dans nos centres industriels la plus pénible impression. Comme le dit fort justement un journal de la Seine-Inférieure, M. Pouyer Quertier n'est pas simplement un grand industriel, un orateur de premier ordre, le chef d'une Ecole académique, il est encore un caractère loyal et ferme, estimé de tous, il est un esprit bienfaisant et élevé, il est, ce qui prime tout peut-être, une illustration nationale. Il y a quelque tristesse à penser qui, subissant l'entraînement des passions politiques surexcitées par des ambitions secondaires, une ville comme Rouen ait pu pendant quelques heures ne pas se souvenir assez du passé, ne pas s'efforcer de s'attacher un pareil avenir.

Nous espérons qu'au second tour de scrutin, les électeurs de la première circonscription de la Seine-Inférieure voudront réparer ce que nous appellerons l'erreur d'un instant. M. Pouyer-Quertier est un homme nécessaire au Corps législatif ; il importe qu'il y retourne et pour la cause de l'Industrie française et pour l'honneur de la ville de Rouen.

Nous sommes heureux de le répéter en présence des faits qui se passent ailleurs, les villes de Roubaix et Tourcoing ont montré comment elles comprenaient elles la reconnaissance qui est due aux défenseurs du travail national. Les journaux de Lille témoignent comme nous de l'enthousiasme qui a marqué la réélection de M. Jules Brame. Voici ce qu'on écrit à l'*Echo du Nord* :

« L'élection de l'honorable M. Jules Brame, par la 4e circonscription, aura été une longue ovation. Pendant les deux jours de scrutin, les électeurs se présentèrent en foule aux urnes, acclamant le nom de leur député, et, après le dépouillement, les cris répétés de : Vive Jules Brame ! retentirent dans chaque section. A Roubaix, les urnes furent couvertes de fleurs pour être transportées à l'hôtel-de-Ville : à Wattrelos, un groupe nombreux d'électeurs se joignit aux membres du bureau qui apportaient à Roubaix le résultat du vote de cette importante commune, et quand cette députation arriva à Roubaix, chacun de ses membres portait des fleurs et des branches de verdure.

« Jamais l'enthousiasme ne fut porté si haut, jamais élection ne fut plus spontanée, plus pure et plus glorieuse.

» L'honorable M. Jules Brame peut s'enorgueillir aujourd'hui d'un tel résultat dû à la droiture de sa conduite parlementaire, à son énergie dans la défense des intérêts de ses commettants et à sa probité politique.

« De tels hommes sont rares, même dans les grandes assemblées d'un pays. »

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira demain vendredi pour l'ouverture de la session de mai. Voici l'ordre du jour de cette session :

1. Présentation du Compte administratif de 1868.
2. Présentation du Rapport statistique de 1868.
3. Présentation du Budget supplémentaire de 1869.
4. Présentation des Comptes et budgets des Hospices.
5. Présentation des Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance.
6. Compte-rendu du service des eaux en 1868.
7. Propositions au sujet de l'exposition de tableaux.
8. Crédit pour acquisition de terrain et travaux à l'Asile de l'Homelet.
9. Restitution de droits d'Octroi indûment perçus.
10. Difficulté relative à la rue de l'Alma.
11. Supplément de crédit pour l'entretien du Canal.
12. Rapport sur le mode de rémunération des receveurs municipaux.
13. Crédit pour frais de procès.
14. Indemnité pour omission dans les expropriations pour la promenade.
15. Demande de bâtir sur le Quai du Canal.
16. Rapport de Commission sur la conversion de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce.
17. Projet d'établissement d'un marché aux chevaux.
18. Rapport sur la jonction du Boulevard de Ceinture avec ceui de Tourcoing.
19. Ecole proposée par la Compagnie du gaz.
20. Proposition d'un nouveau prolongement de la rue Pellart.
21. Matériel de secours contre l'incendie.
22. Taxes irrécouvrables de 1868.
23. Indemnité d'alignement à M. Dujardin.
24. Cour professionnel pour les chauffeurs.
35. Crédit pour acquisition d'un terrain à la Fosse aux Chênes
26. Budget pour l'entretien de l'Espierre et du Trichon.
27. Demi-pension d'aveugles et de sourds-muets.
28. Enquête sur le Conseil de Prud'hommes.
29. Traitement des agents-voyers pour 1870.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur-gérant du *Journal de Roubaix*,

« Le communiqué publié dans votre journal du 14 courant nous donne l'historique du décret impérial, concernant M. Roussel-Lecomte. Parvenu à Roubaix le 16 novembre 1868, ce document est tantôt inconnu, tantôt connu de M. le Maire, suivant sa volonté. En pleine séance du Conseil municipal (*Journal de Roubaix*, 7 mars 69), personne n'a entendu parler du décret, pas même M. le Maire. Mais c'est bien autre chose plus tard (*Journal de Roubaix* 21 avril 69). M. le Maire déclare connaître le décret depuis le 14 novembre et s'il ne l'a pas publié alors, c'est que les tribunaux étaient encore saisis des affaires Deron-Seaux, Dillies et consorts. Or la cour de Douai, avait prononcé son jugement depuis le 8 mai 1868 ; c'est-à-dire depuis plus de six mois. Rien ne peut donc excuser le retard apporté dans la publication du décret. Je laisse à deviner à quel mobile M. le Maire obéit pour nier aujourd'hui ce qu'il avouera demain. Cette manière d'agir est peut-être un excellent moyen pour éclairer les contribuables sur leurs plus chers intérêts.

» Je lis encore dans votre journal que l'administration éprouve des difficultés à faire admettre en haut lieu, la démarche résolue auprès de S. M. l'Empereur. Il n'y a là rien d'étonnant et les contribuables doivent s'attendre à ce que toute audience à ce sujet soit refusée à nos éminents administrateurs. Quand on a besoin de la considération d'un homme, on la demande et on ne l'accuse pas. Or dans cette maudite affaire de l'émeute, rien n'a été négligé pour aigrir S. M. l'Empereur, et M. Sencier alors préfet du Nord.

« L'Empereur, en accusant la loi sur les coalitions d'être la cause première de l'émeute; M. le préfet, en cherchant à insinuer que lui seul était cause des dégâts ; ce qui ne résulte pas du tout de certains paragraphes de l'arrêt de la cour de Douai, où il est dit que « l'administration est « loin de démontrer qu'elle a fait tout ce « qui était en son pouvoir pour empêcher « les démonstrations. » Devant de pareilles suppositions, qu'ont à faire les hommes que vous invoquez, sinon fermer leur porte et vous envoyer porter vos doléances à d'autres ?

» Quelles raisons d'ailleurs alléguerait-on pour frustrer les victimes de droits accordés par une loi, confirmés par deux tribunaux, sanctionnés par un décret ; j'ajoute approuvés par vous, MM. les Administrateurs. En effet, pour justifier l'emprunt de 800,000 fr., et le faire autoriser par le Corps législatif, n'avez-vous pas, entre autres motifs, apporté celui des indemnités, que vous devez aux victimes de l'émeute ? L'emprunt est réalisé, une démarche sera donc ridicule de votre part; gouvernement et contribuables ne peuvent que rire de vos tâtonnements.

» Faisons maintenant un retour en arrière et cherchons à qui le contribuable doit s'en prendre du jugement qui condamne la ville à payer le double des dégâts.

» Le lendemain de l'émeute personne n'ignorait que la ville était responsable et si l'administration en doutait, son avocat l'eut de suite éclairée. Qu'avait-elle à faire ? Réunir les intéressés, leur proposer un arrangement amiable qu'ils auraient accepté. Au contraire, elle s'amuse à procéder, rien pour gagner un procès qu'elle est certaine de perdre, mais pour accroître des frais déjà trop considérables. Après la décision du tribunal de Lille qui donne gain de cause à M. Roussel-Lecomte, l'issue des autres procès n'était pas douteuse. Il fallait s'en tenir là et proclamer les droits des autres victimes. Non, on continue à verser entre les mains des avocats et gens d'affaires, l'argent des contribuables et l'on refuse les arrangements proposés par nous, dans le cours même des débats. Nous ne demandions pas le double, mais le chiffre réel de nos dommages. L'administration fit la sourde oreille et préféra à un arrangement avantageux pour les contribuables se faire condamner de nouveau et ensuite à Douai au double. En résumé, si la ville avait d'abord 250,000 f. à payer aux victimes par suite des procès ; elle doit actuellement en payer 500,000 plus les frais qui sont énormes. Singulière manière d'avoir à cœur les intérêts de ses administrés.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

PH. SCAMPS.

Nous insérons la lettre de M. Scamps parceque notre journal est une tribune ouverte à toute discussion loyale ; mais nous devons déclarer que, sur beaucoup de points la manière de voir de l'auteur diffère de la notre. Certes, on ne nous accusera pas de complaisance outrée envers l'administration municipale ; mais si nous ne lui épargnons guère la critique — critique trouvée parfois un peu amère — nous savons aussi lui rendre la justice qui lui est due. Or, nous le disons en toute sincérité, plus le jour se fait sur cette affaire des émeutes et des procès qui les ont suivies, plus sa conduite nous paraît avoir été ce qu'elle devait, ce qu'elle pouvait être. Si elle n'a pas été complètement exempte de reproches, elle ne mérite pas non plus le blâme rigoureux qu'on voudrait lui infliger Ce blâme doit remonter plus haut. C'est ce que nous essaierons de démontrer dans un prochain numéro en reprenant un à un les faits et arguments invoqués par M. Scamps.

J. REBOUX.

Comme nous l'avions fait prévoir, les manifestations qui s'étaient produites lundi à Lille se sont renouvelées mardi et mercredi soir.

Mardi, dès 7 heures, nous dit l'*Echo du Nord*, la ville offrait un aspect des plus animés, les rues regorgeaient de promeneurs. on parlait beaucoup et haut. Vers neuf heures, des bandes se formèrent et la *Marseillaise* retentit. Un courant se produisit qui entraîna bientôt toute la foule : on se dirigeait vers l'habitation de M. des Rotours, rue Sainte-Catherine. Les couplets de la *Marseillaise* étaient alternés de hourrahs en faveur de M. Thiers, de formidables cris de coq, et même des accents sinistres du « *Ça ira !* »

L'autorité supérieure, rendons-lui cette justice, avait eu le bons sens de consigner les troupes, de sorte que pas un uniforme ne parut, pas une baïonnette ne reluisit dans l'ombre. On ne trouva devant la maison de M. des Rotours que quelques sergents de ville avec un commissaire. La foule stationna pendant quelque temps continuant ses charivari avec un prodigieux ensemble.

Quand les manifestants jugèrent leur opinion suffisamment, clairement exprimée, ils prirent congé, et, afin que nul n'en ignorât, allèrent recommencer une scène identique vis-à vis de la préfecture. On les laissa faire. « C'est, dit un « journal fillois, la plus grande de toutes « les preuves de capacité administrative « que M. de Saint-Paul ait données jusqu'à ce jour. » Devant une population surexcitée à ce point, la moindre démonstration hostile aurait inévitablement amené des malheurs.

La colonne se remit ensuite en marche en chantant la *Marseillaise*, traversa la rue Esquermoise, la place d'Armes, la rue des Manneliers, la rue de Paris et remonta vers les Moulins, en grossissant toujours. On peut évaluer à plusieurs milliers le gros de la bande ; quand aux curieux et curieuses, leur nombre était immense.

On nous dit que, plus avant dans la nuit, un groupe d'environ deux mille hommes se détacha de la manifestation et alla réclamer devant le Palais-de-Justice la mise en liberté des vingt-cinq incarcérés de la veille, en poussant de violentes clameurs. Le poste prit les armes et croisa la baïonnette. La foule se retira.

Vers minuit et demie, des rassemblements se sont formés sur la place d'Armes et la *Marseillaise* a été de nouveau entonnée. Une escouade de sergents de ville est accourue et a opéré quelques arrestations, pendant que la troupe arrivait comme la veille par la rue Esquermoise et la rue du marché-aux-Fromages.

D'un autre côté, des témoins oculaires nous apprennent que les Moulins et une portion du quartier de Wazemmes ont été occupés militairement pendant toute la nuit, que des collisions ont eu lieu, à la suite desquelles de nouvelles et assez nombreuses arrestations ont été effectuées. Quelques dégâts auraient été commis dans l'habitation d'un médecin de Wazemmes et dans quelques cabarets. Ce sont là des faits regrettables à tous les points de vue.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille*, de ce matin :

« La Grande-Place a été ce soir le théâtre de nouveaux rassemblements. Vers huit heures, des groupes d'ouvriers stationnaient sur la Place-d'Armes et aux abords. Les meneurs étaient moins nombreux que la veille et l'avant-veille. Vers dix heures, le nombre s'est accru et quelques bandes parcouraient les rues environnantes en chantant la *Marseillaise* et criant *Vive la République*. Des scènes de désordre s'étant produites la veille dans plusieurs quartiers de la ville, notamment à Wazemmes, l'autorité prit des mesures afin de réprimer des excès qui avaient semé au sein de notre paisible population une agitation fort naturelle. Un peloton de gendarmerie suivi d'un détachement de cavalerie, et d'infanterie débouchèrent sur la place d'Armes. Après les sages avis de MM. les commissaires de police engageant les gens paisibles à se retirer, la troupe fit évacuer la place. Des groupes refoulés se formèrent vers la rue de Paris et le Marché-aux-Poulets ; sur la place du théâtre des pierres furent lancées dans la façade de l'estaminet de Gand et du café Jean et des vitres furent brisées.

» Ces excès profondement regrettables, ont provoqué de la part de tous les honnêtes citoyens, la plus vive indignation. Des arrestations ont encore été opérées. »

Les abords du Palais-de-Justice de Lille présentaient mercredi matin une animation inaccoutumée. A peine ouverte, la salle de la police correctionnelle était envahie, par la foule, et la police avait peine à contenir dans la salle des Pas-Perdus le flot des curieux. Vers dix heures, l'audience commençait sous la présidence de M. Lallier, et l'huissier appelait la première affaire intentée par le ministère public, à l'occasion des manifestations de lundi soir.

Il nous est impossible d'entrer dans les détails de l'audience. Toutes les affaires qui se sont succédé se ressemblent. Il s'agit de participation à des attroupements, cris séditieux, outrage et rebellion envers des agents de la force publique. Les dépositions, émanant des agents de police, établissent que tous les prévenus appartiennent à d'honorables familles ; ils arrivent à l'audience appuyés par la recommandation des noms les plus estimés de Lille. On sait que la police dans ses choix, tout aveugle qu'elle soit, n'a pas eu la main heureuse. Il y a parmi les citoyens cités devant les juges de justice, ni un vagabond, ni un repris de justice, ni un ouvrier ; il s'en trouve parmi eux qui sont tellement étrangers aux choses policières, qu'on leur reproche d'avoir crié au voleur lorsque, suivant l'usage, les agents leur ont pris, en les incarcérant, leur montre et leur argent.

Malgré leurs antécédents favorables et les plaidoiries de MMes Werquin, Pierre Legrand, Houzé de l'Aulnoit et Decreix, le tribunal s'est montré sévère dans ses jugements. Les condamnations ont varié de huit jours à un mois de prison.

Un incident s'est produit à l'audience. Le commissaire central appelé à déposer dans la première affaire avait cru devoir, et nous ne l'en blâmons pas, donner des explications sur les causes qui, d'après lui, auraient donné naissance au mouvement populaire de lundi et motivé l'intervention de la force armée. Il paraîtrait résulter de ces déclarations que la police se trouvait sur la trace d'un complot organisé et révélé aux agents, durant la journée, par un inconnu, lequel aurait dit à un autre inconnu : « Il y aura une manifestation ce soir. » C'était à la suite de cette révélation anonyme que les autorités se seraient émues et auraient, dès trois heures de l'après-midi, groupé deux cents hommes du 1er bataillon de chasseurs dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Quand, pour répondre aux considérations générales du commissaire central, appuyées par la parole du ministère public, les défenseurs ont voulu eux-mêmes, entrant au fond du débat, répliquer par d'autres considérations générales et relever que les seules causes de l'agitation, outre la maladresse de l'autorité préfectorale et son ignorance de nos mœurs locales, aussi bien que la faiblesse incroyable de la municipalité, le président a déclaré que le tribunal ne pouvait point entendre de pareilles explications. Me Legrand, constatant alors qu'il lui était impossible de continuer la défense, s'est vu dans la nécessité de renoncer à la parole.

L'incident s'est terminé dans le plaidoirie de Me Werquin qui, traitant des faits d'une façon directe en sa qualité de président du bureau électoral de la Bonne, et l'un des signataires de la protestation formulée contre le déploiement des troupes, était plus que personne en mesure d'éclairer le tribunal et de qualifier sévèrement comme il l'a fait les procédés de l'administration.

(*Progrès du Nord.*)

On nous écrit de Douai qu'une manifestation a eu lieu mardi à la Faculté de droit en faveur de l'honorable M. Lambrecht. Le matin, pendant le cours, quelques étudiants ayant crié à plusieurs reprises : *Vive Lambrecht !* un avis fut placardé par le doyen, invitant les élèves à ne pas manifester leurs « sympathies électorales ». Ce placard fut accueilli, à la sortie du cours, par des protestations bruyantes, arraché, déchiré, et les cris qui l'avaient provoqué retentirent avec plus d'énergie. On fredonna même quelques couplets de la *Marseillaise*.

Dans l'après-midi, vers trois heures, un grand nombre d'étudiants se réunirent spontanément et se rendirent avec le plus grand calme à Montigny, afin d'exprimer au candidat indépendant leur vive sympathie et les regrets qu'ils éprouvaient de son échec.

M. et Mme Lambrecht firent aux jeunes gens le plus cordial accueil.

On ne peut qu'approuver cette manifestation toute pacifique qui montre que la jeunesse d'aujourd'hui, loin de se montrer indifférente aux luttes de la vie publique, sait faire acte d'initiative et affirmer ses sympathies pour la liberté.

(*Progrès du Nord*)

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le vendredi 28 mai, à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprendra les objets suivants :

1° Applications de la juridiction des prud'hommes aux exploitations houillères.

2° Tarification des droits d'entrée de certaines toiles belges.

3° Liste des commerçants notables de l'arrondissement à compléter.

4° Rapports et objets divers.

En vertu d'un décret en date du 3 février 1869, et d'une circulaire de S. Ex. le ministre de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, vient de transmettre à MM. les sous-préfets et maires du département l'article du susdit décret, ainsi conçu :

« Les Conseils municipaux délibéreront dans leur session de 1869, sur les moyens à prendre pour organiser les exercices gymnastiques appropriés aux besoins des écoles primaires communales. »

Voici, pour dimanche prochain, l'itinéraire des processions du Saint-Sacrement :

Paroisse Saint-Martin. — Rues du Vieil-Abbreuvoir, du Collège, rue Pauvrée. — Grande Rue. — Place. — Rues du Château, [illegible] et rue Neuve.

Paroisse Notre-Dame. — Rues des Lignes. — Nain. — De la Bonnepice. — Du Grand Chemin. — [illegible] Louette. — Du Chemin de fer. — Retour par la rue des Lignes.